

Tarif horaire TTC ménage/repassage au 1er octobre 2021



Services de ménage/repassage	Zone A			Option ménage Bio			Zone B (tarif TTC)			Option ménage Bio		
	Tarif HT	TVA 10%	Tarif TTC	Tarif HT	TVA 10%	Tarif TTC	Tarif HT	TVA 10%	Tarif TTC	Tarif HT	TVA 10%	Tarif TTC
Demande ponctuelle	28	2,8	30,80 €	0,45 €/heure	0,05 €	0,50 €/heure	28,91 €	2,89	31,80 €	0,45 €/heure	0,05 €	0,50 €/heure
Soit après réduction d'impôts			15,40 €						15,9			
Demande régulière												
De 1 à 2h30 /semaine	21,78	2,18	23,96 €	0,45 €/heure	0,05 €	0,50 €/heure	22,69 €	2,27	24,96 €	0,45 €/heure	0,05 €	0,50 €/heure
Soit après réduction d'impôts			11,98 €						12,48			
De 3 à 5h30/semaine	20,87	2,09	22,96 €			gratuite	21,78 €	2,18	23,96 €			gratuite
Soit après réduction d'impôts			11,48 €						11,98			
Au-delà de 6 h/semaine	19,96	2	21,96 €			gratuite	20,87 €	2,09	22,96 €			gratuite
Soit après réduction d'impôts			10,98 €						11,48			

Devis gratuit sur simple demande

Conditions :

La tarification ponctuelle s'applique à toute demande d'un mois maximum (quel que soit le nombre d'interventions)

La zone A concerne Dijon ou Besançon et les communes situées dans un périmètre de 15 kms (base Via Michelin)

La zone B concerne les autres communes. Aucun frais d'éloignement n'est appliqué.

Des frais de gestion, payables à la souscription, s'appliquent aux demandes régulières.

Ils sont de 55 € TTC (soit 50 € HT, TVA 5 €) la première année ou 35 € TTC (soit 3,82 HT, TVA 3,18 €) si paiement par prélèvement et de 45 € TTC (soit 40,90 € HT, TVA 4,1 €) les années suivantes ou 25 € TTC (soit 22,73 € HT, TVA 2,27 €) si paiement par prélèvement

Aucun frais supplémentaires pour les paiements par chèques, prélèvements, CESU préfinancés